



Document-relais
entre le
Système de gestion des ressources pétrolières
et la
Classification-cadre des Nations Unies pour les
ressources
Version actualisée en 2023

Genève, le 28 avril 2023

Document-relais entre le Système de gestion des ressources pétrolières et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources – Version actualisée en 2023

Établi par le Groupe de travail du pétrole du Groupe d'experts de la gestion des ressources

Résumé

Le présent document est un document-relais entre le Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS) et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU). Un précédent document-relais entre la version 2009 de la CCNU et la version 2007 du PRMS avait été publié en 2013. Le présent document-relais vise à actualiser la relation entre les deux systèmes de classification afin d'assurer la cohérence entre l'édition 2018 du PRMS et l'édition 2019 de la CCNU. Les mises à jour du PRMS et de la CCNU n'ont pas modifié les principes qui sous-tendent ces systèmes, mais ont porté sur l'ajout de nouveaux termes et la clarification de définitions. L'utilisation de la CCNU et du PRMS pour décrire les projets d'exploitation de ressources pétrolières doit être considérée comme complémentaire, et l'application de chaque système dépend de l'objectif de l'évaluation et des prescriptions en matière de communication des données.

I. Introduction

1. Un document-relais est un document qui explique la relation entre la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et un autre système de classification qui a été approuvé par le Groupe d'experts de la gestion des ressources en tant que système aligné pour une ressource équivalente. Il donne des instructions et des lignes directrices sur la manière de classer un projet d'exploitation de ressources selon ce système aligné à l'aide des codes numériques de la CCNU. Lorsque les estimations communiquées font appel à ces codes numériques, le document-relais utilisé doit être mentionné dans le rapport.

2. La Society of Petroleum Engineers (SPE), agissant en son nom et au nom des coauteurs, tient à jour et publie les spécifications relatives aux produits pétroliers par l'intermédiaire du Système de gestion des ressources pétrolières (ci-après dénommé PRMS). Les principes du PRMS constituent en grande partie la base et la clé de voûte d'une application cohérente de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux projets d'exploitation de ressources pétrolières. Un précédent document-relais entre la version 2009 de la CCNU et la version 2007 du PRMS avait été publié en 2013. Le présent document-relais vise à actualiser la relation entre les deux systèmes de classification afin d'assurer la cohérence entre l'édition 2018 du PRMS¹ et l'édition 2019 de la CCNU². Les mises à jour du PRMS et de la CCNU n'ont pas modifié les principes qui sous-tendent ces systèmes, mais ont porté sur l'ajout de nouveaux termes et la clarification de définitions.

3. De nombreux principes, définitions et lignes directrices du PRMS sont identiques à ceux de la CCNU, mais leur application ne devrait en aucune manière réduire le niveau de détail de la CCNU ou limiter son utilisation. Si la faisabilité technique et les questions environnementales et sociales font partie des facteurs pris en compte par le PRMS pour évaluer la viabilité de tout projet, la clarté apportée par la CCNU est unique en ce que celle-ci élargit le traitement de ces questions en fonction de leur impact sur l'élaboration et le cycle de vie du projet.

4. Le PRMS est indépendant de la CCNU, son utilisation peut être requise aux fins de la communication de données dans certaines juridictions ou pour satisfaire à certaines prescriptions. Le présent document-relais n'a aucune incidence sur ces exigences ou sur l'application indépendante du PRMS.

5. L'utilisation de la CCNU et du PRMS pour décrire les projets d'exploitation de ressources pétrolières doit être considérée comme complémentaire, et l'application de chaque système dépend de l'objectif de l'évaluation et des prescriptions en matière de communication des données.

II. Généralités

6. La CCNU et le PRMS sont tous deux des systèmes conçus pour faciliter l'évaluation des ressources ainsi que leur classement dans différentes catégories grâce à la communication d'informations sur les risques liés à la maturité du projet et sur l'incertitude des résultats. La CCNU peut s'adapter à des projets d'exploitation de ressources de toutes sortes, tandis que le PRMS est destiné uniquement aux projets dans le domaine du pétrole. En outre, les codes numériques de la CCNU permettent de décrire l'état du projet de manière très détaillée s'agissant de la faisabilité technique et de la viabilité environnementale, sociale et économique.

7. Les définitions et les lignes directrices du PRMS sont conçues pour servir de référence commune à l'industrie pétrolière internationale, y compris aux agences nationales de notification et aux organismes de réglementation, et pour répondre aux exigences du secteur en matière de gestion des projets et du portefeuille. Elles visent à améliorer la clarté des communications mondiales relatives aux ressources pétrolières.

¹ PRMS, édition 2018, disponible à l'adresse <https://www.spe.org/en/industry/petroleum-resources-management-system-2018/>.

² CCNU, édition 2019, disponible à l'adresse <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/pub/2772>.

8. Le PRMS et la CCNU continueront à être étayés par des programmes de formation professionnelle, des lignes directrices, des spécifications, des exemples et des études de cas afin de favoriser leur mise en œuvre dans un large éventail de contextes techniques ou commerciaux. Le PRMS et la CCNU offrent une certaine souplesse s'agissant de la méthodologie et de la démarche. Toutefois, il est impératif ou recommandé de respecter certaines dispositions.

9. Quel que soit le système, les critères d'évaluation et les hypothèses doivent être documentés dans un souci de bonne gouvernance.

10. Le PRMS est un système bidimensionnel, alors que la CCNU est un système tridimensionnel. Les cadres de la CCNU et du PRMS sont présentés respectivement aux figures I et II.

Figure I
Catégories et exemples de classes dans la CCNU

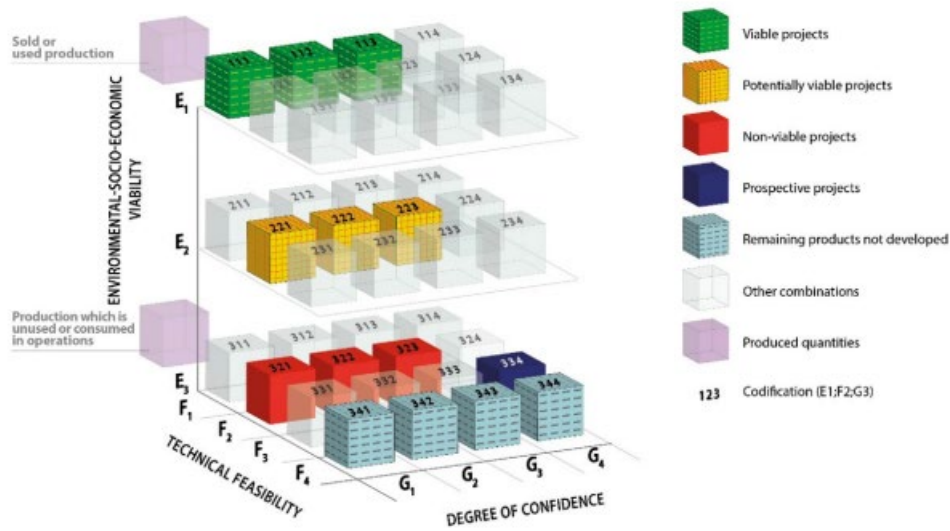
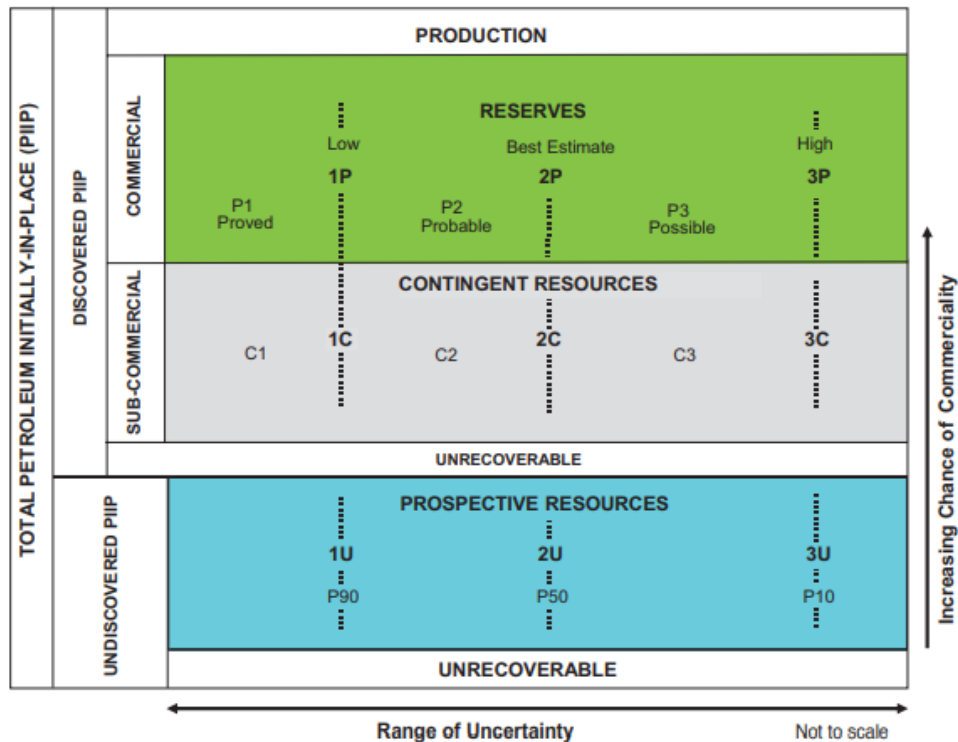


Figure II
Cadre de classification du PRMS



III. Correspondance des catégories et sous-catégories

11. Il est possible de relier directement le niveau de confiance (axe G) de la CCNU à la plage d'incertitude (axe X) du PRMS.

12. La faisabilité technique (axe F) et la viabilité environnementale, sociale et économique (axe E) sont représentées par deux axes différents dans la CCNU, tandis que dans le PRMS, elles sont rassemblées en une seule variable, à savoir la probabilité de production commercialisable (axe Y). De ce fait, il n'est pas toujours facile d'établir une correspondance directe entre l'axe Y et les axes E et F.

A. Application de l'axe G

13. Le niveau de confiance dans les estimations est représenté par l'axe G dans la CCNU et par l'axe X (plage d'incertitude) dans le PRMS. Il est possible de faire correspondre les niveaux de confiance (axe G) de la CCNU avec les catégories de la plage d'incertitude (axe Y) du PRMS, comme indiqué au tableau 1.

14. Chaque projet se voit attribuer la catégorie (G1, G2 ou G3) correspondant au niveau de confiance (estimation basse, réaliste ou haute). Les catégories de l'axe G peuvent être utilisées de manière discrète sous forme d'incrémentes déterministes (c'est-à-dire G1, G2 et G3) ou sous forme de scénarios cumulatifs (c'est-à-dire G1, G1+G2, G1+G2+G3). Lorsque des méthodes probabilistes sont utilisées, G1 correspond à P90, G2 à P50 et G3 à P10. Pour les projets viables ou potentiellement viables, la plage d'incertitude représente les produits qui seraient économiquement récupérables. Si une quantité est affectée à la catégorie G4 sans précision sur les sous-catégories, il convient d'indiquer la somme des sous-catégories G4.1 et G4.2. Cela équivaut à la catégorie 2U pour les ressources prospectives dans le PRMS.

15. La méthode d'évaluation des estimations (axes G et X) doit toujours être documentée.

Tableau 1

Correspondance entre les catégories de la plage d'incertitude du PRMS et les catégories du niveau de confiance (Axe G*) de la CCNU

<i>Catégorie du PRMS</i>	<i>Catégorie G de la CCNU</i>
Réserves prouvées	G1
Réserves probables	G2-G1
Réserves possibles	G3-G2-G1
Réserves prouvées (1P)	G1
Réserves prouvées + probables (2P)	G1 + G2 (= G2)
Réserves prouvées + probables + possibles (3P)	G1 + G2 + G3 (= G3)
Estimation basse C1	G1
Estimation réaliste C2	G2-G1
Estimation haute C3	G3-G2-G1
C1 (1C)	G1
C1 + C2 (2C)	G1 + G2 (= G2)
C1 + C2 + C3 (3C)	G1 + G2 + G3 (= G3)
1U (P90)	G4.1
2U (P50)	G4.1 + G4.2 (= G4)
3U (P10)	G4.1 + G4.2 + G4.3

* Les combinaisons de catégories (ou de sous-catégories) de l'axe G, telles que G1 + G2, ne sont présentées ici qu'à titre d'exemple. Dans la pratique, elles seront toujours associées aux catégories (ou sous-catégories) des axes E et F et indiquées comme des classes sous la forme 111+112, par exemple.

B. Correspondance détaillée avec les axes E et F

16. Il est possible d'établir un lien direct entre les classes et sous-classes du PRMS et les classes et sous-classes de la CCNU (tableau 2). Cependant, la CCNU représente les sous-catégories Faisabilité technique (axe F) et Viabilité environnementale-sociale-économique (axe E) de manière plus détaillée que le PRMS.

17. De manière générale, le pétrole initialement en place (PIIP) découvert peut être mis en correspondance avec les sources connues, et le PIIP non découvert avec les sources potentielles. En outre, on peut établir la correspondance entre les éléments suivants : les réserves et les projets viables ; les ressources conditionnelles et les projets potentiellement viables et non viables ; les ressources prospectives et les projets potentiels ; les ressources non récupérables et les produits restants. La correspondance entre les classes est indiquée au tableau 2, et la relation entre les sous-catégories de la matrice E-F de la CCNU et les sous-classes de maturité du projet du PRMS est illustrée au tableau 3 à l'aide d'un code de couleurs et d'un numéro. Il est à noter que les catégories E et F définissent des normes minimales pour les classes de la CCNU. Ainsi, un projet potentiellement viable doit correspondre au moins aux catégories E2 et F2.

Tableau 2

Correspondance entre les classes et catégories du PRMS et de la CCNU*

<i>Classe du PRMS</i>		<i>Catégorie minimale de la CCNU</i>			<i>Classe de la CCNU</i>	
PIIP découvert	Réserves	E1	F1	G1, G2, G3	Sources connues	Projets viables
	Ressources conditionnelles	E2	F2	G1, G2, G3		Projets potentiellement viables
		E3	F2	G1, G2, G3		Projets non viables
	Ressources non récupérables	E3	F4	G1, G2, G3		Produits restants ^a
PIIP non découvert	Ressources prospectives	E3	F3	G4	Sources potentielles	Projets potentiels
	Ressources non récupérables	E3	F4	G4		Produits restants ^a

* On trouvera une explication plus approfondie de la notion de catégorie « minimale » vers la fin de la section IV. Les ressources conditionnelles du PRMS sont toujours réparties entre les projets potentiellement viables et les projets non viables dans la CCNU, sur la base de la distinction entre les catégories E2 et E3. Les quantités non vendues sont toujours classées dans la catégorie E3 de la CCNU.

^a Produits restants non développés dans le cadre de projets identifiés (PIIP découvert) et de projets potentiels (PIIP non découvert).

Tableau 3

Correspondance entre les sous-catégories de la matrice E-F de la CCNU et les sous-classes de maturité du projet du PRMS

	F1.1	F1.2	F1.3	F2.1	F2.2	F2.3	F3.1	F3.2	F3.3	F4
E1.1	1	2	3	4						
E1.2	1	2	3							
E2			4	4	5					
E3.1	12	12	12	12	12	12				
E3.2			6	6	6		8	9	10	
E3.3			7	7	7	7				11

<i>Classe de la CCNU</i>	<i>Sous-classe de la CCNU</i>	<i>Numéro</i>	<i>Classe du PRMS</i>	<i>Sous-classe du PRMS</i>
Production vendue ou utilisée			Production	
Production inutilisée ou consommée au cours des opérations				
Projets viables	Production en cours	1	Réserves	Production en cours
	Développement approuvé	2		Développement approuvé
	Développement justifié	3		Développement justifié
Projets potentiellement viables	Développement imminent	4	Ressources conditionnelles	Développement imminent
	Développement en suspens	5		Développement en suspens
Projets non viables	Développement hypothétique	6		Développement hypothétique
	Développement non viable	7		Développement non viable
Produits restants non développés dans le cadre de projets identifiés		11	Ressources non récupérables	
Projets potentiels		8	Ressources prospectives	Zone d'intérêt
		9		Zone prospective
		10		Zone pétrolière
Produits restants non développés dans le cadre de projets potentiels		11	Ressources non récupérables	
Cas définis, mais non affectés à une classe dans le PRMS		12		
Correspondances moins courantes				

18. Le PRMS prévoit que la production consommée au cours des opérations (mais pas les autres quantités non vendues E3.1) peut être incluse dans la classe Réserves, mais doit être déclarée séparément des quantités vendues. Cependant, dans certaines circonstances, un projet peut être considéré comme viable sur le plan environnemental, social et économique (E1.1), par exemple la découverte d'un gisement très important dans une région productrice d'hydrocarbures, même si des activités d'évaluation sont encore en cours pour optimiser le plan de développement (F2.1). Un tel projet appartiendra toujours à la classe Projet potentiellement viable de la CCNU et à la classe Ressources conditionnelles du PRMS. La plupart des sous-classes de maturité de projet du PRMS correspondent à plus d'une cellule de la matrice E-F, comme le montre le tableau 3. La section IV du présent document-relais décrit la manière dont les quantités de ces sous-classes du PRMS doivent être affectées aux sous-classes de la CCNU.

19. Quatre cellules de la matrice E-F sont liées directement et de manière univoque à des classes de maturité de projet du PRMS. Ces cellules correspondent aux projets potentiels (ressources prospectives dans le PRMS) et aux produits restants (ressources non récupérables dans le PRMS).

C. Projets potentiels

20. Les spécifications génériques de la CCNU définissent pour l'axe F des sous-catégories qui correspondent directement aux sous-classes de maturité du projet du PRMS relatives aux ressources prospectives. La CCNU impose l'utilisation des sous-catégories E3.2 et G4 pour le classement des projets potentiels. Le tableau 4 présente la correspondance complète entre la classe Projets potentiels de la CCNU et la classe Ressources prospectives du PRMS.

Tableau 4

Correspondance entre la classe Projets potentiels de la CCNU et la classe Ressources prospectives du PRMS

		Low Estimate	Best Estimate	High Estimate
Prospective Resources	Prospect	E3.2,F3.1,G4.1	E3.2,F3.1,G4.1+G4.2	E3.2,F3.1,G4.1+G4.2+G4.3
	Lead	E3.2,F3.2,G4.1	E3.2,F3.2,G4.1+G4.2	E3.2,F3.2,G4.1+G4.2+G4.3
	Play	E3.2,F3.3,G4.1	E3.2,F3.3,G4.1+G4.2	E3.2,F3.3,G4.1+G4.2+G4.3

D. Produits restants

21. S'agissant du pétrole, les produits restants des projets identifiés (sources connues) et des projets potentiels (sources potentielles) de la CCNU correspondent aux quantités classées comme ressources non récupérables (PIIP découvert et non découvert) du PRMS. Dans la matrice E-F, les produits restants se trouvent à l'intersection des catégories E3.3 et F4. Ils correspondent à la classe Ressources non récupérables du PRMS.

22. Dans la CCNU, le degré d'incertitude géologique portant sur les sources connues est décrit à l'aide des catégories G1 à G3, et à l'aide de la catégorie G4 pour les sources potentielles (tableau 5).

Tableau 5

Correspondance entre la classe Produits restants de la CCNU et la classe Ressources non récupérables du PRMS

		Low Estimate	Best Estimate	High Estimate
Unrecoverable	Discovered	E3.3,F4,G1	E3.3,F4,G1+G2	E3.3,F4,G1+G2+G3
	Undiscovered	E3.3,F4,G4.1	E3.3,F4,G4.1+G4.2	E3.3,F4,G4.1+G4.2+G4.3

IV. Subdivision des classes de maturité du projet du PRMS en plusieurs sous-catégories de la CCNU

23. Le niveau de détail de la classification de la CCNU étant plus élevé que celle du PRMS, on peut s'attendre à trouver des exemples où une sous-classe de maturité de projet du PRMS correspond à plusieurs combinaisons de sous-catégories de la CCNU (fig. IV.3).

A. Classement des projets commerciaux dans des sous-catégories

24. Les sous-classes de maturité du projet du PRMS relatives aux réserves correspondent directement aux projets viables ; elles peuvent également être reliées aux sous-catégories F1.1 à F1.3 de la CCNU (axe F) et aux sous-catégories E1.1, E1.2 ou E3.1 (axe E).

25. Il convient de noter que les définitions du terme « économique » du PRMS et de la CCNU sont légèrement divergentes. Selon la CCNU, un projet est économique lorsque les revenus monétaires escomptés sont égaux ou supérieurs aux coûts et permettent de dégager une marge qui satisfait aux besoins de financement, compte tenu des risques et des possibilités, ainsi qu'un rendement de l'investissement positif, souvent mesuré selon un critère monétaire, par exemple une valeur actuelle nette (VAN) calculée en utilisant un coefficient d'actualisation convenu, conditions qui subordonnent la poursuite du développement. Selon le PRMS, un projet est économique s'il présente des flux de trésorerie

cumulés positifs non actualisés à la date d'effet de l'évaluation, et que le revenu net dépasse le coût net d'exploitation. Néanmoins, un projet n'est qualifié de « commercial » dans le PRMS que s'il répond à une définition équivalente à celle du « projet économique » de la CCNU, à savoir que les flux de trésorerie nets doivent être actualisés en utilisant un coefficient d'actualisation défini. Cela signifie que la classe Projet viable de la CCNU est équivalente à la classe Réserves du PRMS, mais qu'un projet considéré comme économiquement viable au titre du PRMS peut ne pas être économique selon la CCNU.

26. La question de la répartition entre les catégories E1.1 et E1.2 des quantités correspondant à la classe Réserves du PRMS est résolue grâce à l'application des définitions des sous-catégories. Les quantités dont l'extraction et la vente sont environnementalement, socialement et économiquement viables au vu des conditions commerciales, environnementales, sociales et réglementaires actuelles et compte tenu d'hypothèses réalistes quant à leur évolution sont classées dans la catégorie E1.1. Les quantités dont l'extraction et la vente ne sont pas économiquement viables au vu de la situation actuelle du marché et compte tenu d'hypothèses réalistes quant à son évolution, mais deviennent viables dès lors qu'elles bénéficient de subventions publiques ou que l'on prend en compte d'autres considérations sont classées dans la catégorie E1.2. Le cadre du PRMS ne permet pas ce niveau de détail.

27. Dans la CCNU, les questions environnementales et sociales font partie intégrante de l'évaluation du caractère économique et de la viabilité du projet et peuvent permettre de déterminer si le projet doit ou non être poursuivi sur la base de paramètres sociaux et environnementaux pertinents. Inversement, le non-respect des critères environnementaux et sociaux pertinents peut également entraîner la suspension d'un projet existant ou le report d'un projet prévu. Toute analyse de la viabilité économique doit tenir compte de la demande future attendue de produits et des conséquences des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics et les administrations de tutelle pour réduire les émissions à zéro. Il peut s'agir de mesures telles que l'obligation de capter et de stocker le CO₂ ou de recourir à d'autres solutions fondées sur la nature, ou encore de la création de taxes et de droits supplémentaires.

28. Le PRMS recommande que la production consommée au cours des opérations ne soit pas incluse dans les quantités vendues ou les estimations de ressources. Cependant, dans certaines conditions, il est possible de déclarer ces quantités consommées (ce qui est autorisé par certaines réglementations), qui doivent alors être indiquées séparément des quantités vendues. Le PRMS rappelle également que les autres quantités non vendues (torchage et autres pertes) ne doivent pas être incluses dans les quantités vendues de la classe Réserves.

29. La CCNU considère que la production consommée au cours des opérations ne relève pas de la classe Projets viables. Ces quantités consommées (auxquelles s'ajoutent le torchage et les autres pertes) sont toujours déclarées séparément des quantités vendues. Toutes ces quantités (production consommée au cours des opérations, torchage ou autres pertes) sont classées dans la sous-catégorie E3.1 en tant que quantités non vendues. La sous-catégorie du projet (axe F) est identique à la sous-catégorie associée aux quantités extraites et vendues dans le cadre de ce projet. Le niveau de confiance (axe G) représente de la même manière l'incertitude entourant le projet. Lorsqu'on met en correspondance un volume de la sous-catégorie E3.1 de la CCNU avec le PRMS, il faut veiller à ne pas inclure les quantités consommées dans les réserves ou, si besoin, à affecter uniquement la production consommée au cours des opérations à la catégorie Réserves et, dans ce cas, à les documenter séparément des quantités vendues. Le torchage et autres pertes sont définis par le PRMS, mais ne sont pas explicitement classés dans des catégories ; la bonne pratique consiste à tenir un registre de ces quantités.

B. Classement des projets potentiellement viables et des projets non viables dans des sous-catégories

30. La mise en correspondance des projets potentiellement viables et des projets non viables avec les ressources conditionnelles du PRMS est un peu plus complexe, chaque projet devant être examiné du point de vue de sa viabilité environnementale, sociale et économique et de sa faisabilité technique.

31. Il existe un lien direct entre les sous-classes de maturité du projet du PRMS et les sous-classes de la CCNU, comme le montre le tableau 6. Il convient de noter que les sous-catégories de la CCNU définissent des normes minimales pour les sous-classes lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de la CCNU. Par exemple, la sous-classe Développement imminent doit correspondre au moins à E2 et F2.1 et ne peut être assimilée à E3 ou à F2.2 (ou à des sous-catégories inférieures). D'autre part, il pourrait aussi s'agir de E1F2.1, ou de E2F1.3.

Tableau 6

Mise en correspondance des sous-classes Ressources conditionnelles du PRMS avec les sous-classes de la CCNU à l'aide des catégories et sous-catégories des axes E et F*

Sous-classe du PRMS		Axe E Catégorie ou sous-catégorie « minimale »	Axe F Sous-catégorie « minimale »	Sous-classe de la CCNU
Ressources conditionnelles	Développement imminent	E2	F2.1	Développement imminent
	Développement en suspens	E2	F2.2	Développement en suspens
	Développement hypothétique	E3.2	F2.2	Développement hypothétique
	Développement non viable	E3.3	F2.3	Développement non viable

* On trouvera une explication de la notion de « minimale » au paragraphe 31.

32. La mise en correspondance des quatre sous-classes du PRMS avec les catégories et sous-catégories de la CCNU suit les principes suivants.

33. Les projets de la sous-classe Développement imminent doivent, au minimum, répondre aux définitions à la fois des catégories F2.1 et E2, mais pourraient être classés dans la sous-catégorie F1.3 ou F2.1 en fonction de leur faisabilité technique et de leur maturité. Un projet qui satisfait à toutes les prescriptions techniques, mais n'atteint pas les seuils fixés sur le plan économique est classé dans la sous-catégorie F1.3. En outre, un projet dont la faisabilité technique n'est pas entièrement démontrée est classé F2.1.

34. L'édition 2018 du PRMS a divisé la sous-classe Développement hypothétique ou en suspens en deux sous-classes qui correspondent exactement aux sous-classes Développement en suspens et Développement hypothétique de la CCNU (voir la figure IV.5). Les projets en suspens sont semblables aux projets dont le développement est imminent, mais leur probabilité d'atteindre le stade de l'exploitation commerciale dépend d'activités qui peuvent ou non échapper au contrôle de l'évaluateur. Les projets en suspens sont classés dans la sous-catégorie E2F2.2 afin de rendre compte non seulement de leur potentiel commercial, mais également de l'absence de progrès dans leur mise en œuvre.

35. Les projets dont le développement est hypothétique sont ceux pour lesquels on manque généralement de données permettant d'évaluer leur viabilité ou dont l'évaluation est à peine amorcée. Les projets sont classés dans les sous-catégories E3.2 et F1.3, F2.1 ou F2.2 selon leur niveau de maturité technique. Un projet qui satisfait à toutes les prescriptions techniques, mais n'atteint pas les seuils fixés sur le plan de la viabilité est classé dans la sous-catégorie F1.3. En outre, un projet dont la faisabilité technique et la viabilité environnementale, sociale et économique ne sont pas entièrement démontrées est classé F2.1. Si les activités sont en suspens ou si l'évaluation n'est pas encore terminée, le projet est classé dans la sous-catégorie F2.2.

36. Les projets dont le développement n'est pas viable sont des projets techniquement réalisables (grâce aux technologies existantes ou en cours de développement), mais dont l'évaluation montre qu'ils n'ont pas le potentiel suffisant pour justifier l'acquisition de

données supplémentaires. Dans de tels cas, il peut être utile de recenser les quantités concernées et de les enregistrer dans le cadre d'un portefeuille, afin de pouvoir réévaluer la possibilité d'une exploitation commerciale si les conditions commerciales venaient à évoluer profondément. Ces projets correspondent à la sous-catégorie E3.3 de la CCNU. Généralement, ils n'ont pas atteint leur maturité faute de potentiel économique et seraient classés dans la sous-catégorie F2.3. Cependant, il peut exister des cas dans lesquels, par exemple, le projet a atteint le stade F1.3 et où les conditions environnementales, sociales et économiques ont changé de manière significative. Par ailleurs, il faudrait envisager de reclasser en F4 ou Quantités non récupérables les projets qui sont dans la sous-classe Développement non viable depuis longtemps ou dont on estime qu'il est peu probable qu'ils puissent être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

V. Produits vendus et non vendus

37. Le PRMS énonce que « Bien qu'il soit recommandé de ne tenir compte que des quantités vendues dans la classe Réserves, (...) les quantités consommées au cours des opérations peuvent être incluses dans les réserves ou dans les ressources ; lorsqu'elles sont incluses, ces quantités doivent être déclarées et enregistrées séparément de la fraction vendue. » La CCNU considère que les quantités produites doivent être indiquées pour chaque type de produit non vendu (voir Spécifications génériques, section D) et déclarées séparément des quantités vendues.

VI. Subdivision des réserves du PRMS

38. Le terme équivalent aux Réserves du PRMS est Projets viables dans la CCNU 2019. Dans le PRMS, les projets de la classe Réserves peuvent être affectés aux subdivisions suivantes en fonction de l'état de financement et de la situation opérationnelle des puits et des installations connexes dans le cadre du plan de développement du gisement :

- Les réserves mises en valeur sont les quantités que l'on devrait en principe récupérer à partir des puits et des installations existants ;
 - Les réserves mises en valeur et exploitées sont les quantités que l'on devrait en principe récupérer à partir des parties de puits complétées qui sont ouvertes et en production au moment de l'estimation ;
 - Les réserves mises en valeur et inexploitées comprennent les réserves fermées et les réserves en attente dont les coûts d'accès sont mineurs ;
- Les réserves non mises en valeur sont les quantités que l'on devrait en principe récupérer moyennant des investissements considérables.

39. La CCNU ne comporte pas de sous-catégories supplémentaires correspondant aux subdivisions des Réserves du PRMS.

40. Néanmoins, il est clair qu'il peut être utile, au niveau générique, de rendre compte de l'état de financement et de la situation opérationnelle des puits et des installations connexes lorsque l'on déclare les quantités de pétrole à l'aide de la CCNU. Dans ce cas, les quantités associées à chaque classe ou sous-classe de la CCNU peuvent être déclarées conformément à ces subdivisions, à condition que, dans tous les cas, les quantités agrégées soient également déclarées avec le code numérique approprié de la CCNU correspondant à la classe ou à la sous-classe concernée. Les réserves mises en valeur et inexploitées peuvent être affectées à la sous-classe Développement approuvé. Les réserves non mises en valeur peuvent être affectées aux sous-classes Développement approuvé ou Développement justifié, selon l'état d'avancement du processus d'approbation.